

# Compte rendu de séance

## Séance du 23 Février 2017

L'an 2017, le 23 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Area Bacchi sous la présidence de M. DARDONVILLE Alain Maire.

**Présents** : M. DARDONVILLE Alain, Maire, M. DUBOIS Franck, Mme POUSSE Corinne, Mme CAPLAIN Joëlle, M. JAHIER Bernard, Mme GAUCHER Céline, M. GASTECEL Jean-Jacques, Mme JUNCHAT Ghislaine, Mme OGER Colette, Mme PASSEMARD Aline, Mme PLISSON Sabrina, M. PINTO Alexis.

Absent(s) ayant donné procuration : M. LEGUET Thierry à Mme Corinne POUSSE, M. TARTRON Arnaud à M. DUBOIS Franck, M. MERY Cyrille à Mme GAUCHER Céline.

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 17/02/2017

**Date d'affichage** : 17/02/2017

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET  
le : 27/02/2017

et publication ou notification  
du : 27/02/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : CAPLAIN Joëlle

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- VOTE DE SUBVENTION ASSOCIATION DU REFUGE POUR ANIMAUX DE CHILLEURS AUX BOIS D2017 – 007
- VALIDATION DES STATUTS DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET D2017 -008

*Sur compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2017 il est demandé de compléter la présence de Céline GAUCHER le 6 janvier 2017 à l'Assemblée Générale de dissolution du Cercle Condorcet.*

*Après cet ajout le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

*Madame CAPLAIN Joëlle est nommée secrétaire de séance.*

## Comptes rendus des commissions

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Franck DUBOIS pour la présentation des commissions suivantes :

### Commission Travaux

- **Commerces :**

*Dossier suivi par Ghislaine JUNCHAT et Aline PASSEMARD*

Le deuxième commerce « L'atelier des Patines » est en activité depuis début février.

Il reste à régler la porte dont la fermeture est déficiente.

- **Assainissement :**

*Dossier suivi par Bernard JAHIER*

- Reprise d'activité du chantier de la tranche optionnelle sur la route de Neuville aux Bois depuis le 20/02 pour 2 mois.

- Les finitions de la tranche ferme en instance :

- finition de la clôture et la couverture du bassin
- enrobé de la rue de l'Orme au roi
- raccordement GSM des pompes de relevage route de Chanteau

- **Rue de la Jourdière :**

Travaux en cours : reprofilage des fossés à poursuivre et enrobé sur la chaussée à partir du n°9.

- **Stationnement place de l'église :**

Afin d'éviter le stationnement de véhicules devant le portail de Mme Courtin il a été décidé de continuer l'implantation de piquets jusqu'à l'entrée du passage arrière de l'épicerie. En attendant ces travaux il sera installé une barrière Vauban.

- **Mise en œuvre du calendrier ADAP :**

*Dossier géré par Ghislaine JUNCHAT et Christophe FESNIERES.*

- Le calendrier concerne l'école maternelle pour l'année 2016 et l'école primaire pour l'année 2017.
- L'étude et le chiffrage sont bouclés sur les deux exercices.
- La mise en œuvre des travaux en interne est commencée.

### Réunion des Maires du canton :

La conférence cantonale aura lieu mardi 28 février à Traînou.

Nous devrions connaître le montant de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement du parking de la mairie dans le cadre du volet 3 des subventions départementales.

### Commission Finances :

La prochaine réunion de la commission aura lieu le lundi 06 mars prochain ; les commissions sont invitées à présenter leurs propositions budgétaires au regard de leurs expressions de besoins afin de finaliser le budget 2017.

Mesdames Corinne POUSSE et Céline GAUCHER sont invitées à présenter les comptes rendus des

commissions suivantes.

**Commission Jeunesse :**

Céline GAUCHER rapporte que 10 jeunes ont participé à la sortie patinoire/bowling le mercredi 15 février, tandis que 6 jeunes étaient inscrits à la sortie Center Parc le mardi 21 février.

Il est à noter que 5 nouveaux jeunes ont bénéficié du dispositif.

Le budget prévisionnel, les programmes d'animation d'avril et de cet été, et la chasse aux œufs seront à l'ordre du jour de la réunion du 1er mars de la commission.

**École :**

Corinne POUSSE rappelle que les inscriptions à l'école pour les enfants nés en 2014 auront lieu à l'école les :

- Jeudi 9 mars de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi 10 mars de 16h30 à 18h30

Le prochain Conseil d'école est prévu le lundi 13 Mars.

**Anciens :**

Le dimanche 5 mars à la salle polyvalente, le repas de nos aînés (66 ans et +) réunira 60 convives accompagnés par le conseil municipal.

**VOTE DE SUBVENTION ASSOCIATION DU REFUGE POUR ANIMAUX DE CHILLEURS AUX BOIS**

réf : D2017-007 - A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L211-27 du Code Rural impose à chaque commune de disposer d'une fourrière sur son territoire ou d'utiliser les services d'une fourrière agréée hors commune. La commune utilise les services de l'AGRA de Chilleurs-aux-Bois (réservée aux animaux domestiques).

Nous avons reçu une demande de la part du Président de l'AGRA concernant la participation de la commune au titre de la fourrière départementale, fixant la cotisation à 0.31€ / habitant, soit un montant de 422,84 € pour l'année 2017.

Le Président précise que le Préfet du Loiret a pris un arrêté qui crée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 un syndicat départemental pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret .

L'Association de Gestion du Refuge d'Animaux sera quant à elle dissoute dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2017 et les sommes perçues pour le fonctionnement de l'AGRA seront transférées au Syndicat qui assurera les missions de fourrière animale, à l'identique de l'AGRA.

*Le conseil municipal à l'unanimité, valide le montant de la participation à l'AGRA s'élevant à 422.84 €.*

**ARRETE DU PREFET DU LOIRET PORTANT CREATION DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET**

Monsieur le Maire présente l'arrêté du Préfet du Loiret du 30 décembre 2016 portant la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, d'un syndicat départemental pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

## **STATUTS DU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DU LOIRET**

réf : D2017-008 - A l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Nous avons reçu les statuts du nouveau « syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret ». Ces statuts ont été transmis à chaque élu.

Ce syndicat a pour compétence la création et la gestion d'une fourrière animale départementale ayant vocation à recevoir les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire des collectivités membres ...

Le syndicat assure le transport des chiens et/ou chats errants du point de remise de l'animal jusqu'au dépôt en fourrière.

Le syndicat pourra prendre en charge, sur décision du comité syndical, la capture des chiens et/ou chats errants.

A ce jour 297 communes et la Communauté de Communes Beauce Loirétaine (23 communes) sont membres du syndicat.

Le syndicat est administré par un **comité syndical** composé d'un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre désignés par le conseil municipal, et pour les EPCI deux titulaires et deux suppléants.

Le comité syndical peut déléguer une partie de ses pouvoirs et compétences au bureau ou au président.

Le comité syndical se réunit au moins une fois par semestre sur convocation du président.

Le **bureau** du syndicat est composé du président, de 4 vice-présidents représentant chaque arrondissement du département et la mairie d'Orléans, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus par le comité syndical en son sein.

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire. Les réunions du bureau se déroulent à huis clos.

Le **président** est l'organe exécutif du syndicat, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit les recettes ...

Ses compétences sont celles prévues par le CGCT en vertu de l'article L.5211-9.

Le comité syndical peut instituer une ou plusieurs **commissions** pouvant être composées exclusivement de membres choisis en son sein ou composées de membres choisis en son sein et de personnalités extérieures chargées d'étudier les dossiers.

A la création du syndicat la contribution des EPCI et des communes est fixée à 0,31 € par habitant. Pour l'avenir le comité syndical pourra faire évoluer ce tarif par une délibération prise à la majorité absolue.

Les communes et EPCI doivent prévoir à leur budget des crédits suffisants pour permettre le paiement des dépenses.

Les ressources du syndicat sont également constituées de recouvrement des frais de garde dus par les propriétaires, du produit des emprunts, de dons et legs ...

Un **règlement intérieur** sera adopté par le comité syndical pour régler les modalités qui ne seraient pas expressément prévues par les statuts.

*Le conseil municipal à l'unanimité, valide ces statuts et reporte à un prochain conseil municipal la*

*désignation des délégués communaux au syndicat.*

### **RECENSEMENT**

La campagne de recensement 2017 a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2017 sur la commune.

Nos 3 agents recenseurs ont généralement reçu un bon accueil de la part des habitants, et ont effectué un excellent travail sur le terrain.

Le taux de réponse internet est de plus de 80 %. Sachant que le taux moyen est de 50% à 60 %.

3 logements qualifiés de résidence principale n'ont pu être recensés : 1 pour absence prolongée, 2 pour non réponse malgré plusieurs relances (maison en vente, avec nouveaux arrivants)

Le nombre de Bulletins individuels récoltés est de 1317. Ce chiffre sera affiné après étude des documents papier et recensement internet par l'INSEE au long de l'année.

Le chiffre officiel sera communiqué en janvier 2018.

Le montant des indemnités pour les agents recenseurs est fixé en fonction du nombre de feuilles de logement et du nombre de bulletins individuels collectés.

soit = 902.10€ / 777.55 € / 571.40 €, les districts n'ayant pas tous la même taille.

D'après le superviseur INSEE Monsieur Peghaire, la commune a fait une excellente campagne de recensement. Il a clôturé la campagne avec les agents coordonnateurs le vendredi 17/02 au matin. Monsieur le Maire tient à remercier les administrés pour leur accueil, les trois agents recenseurs et tout particulièrement les agents administratifs pour leur gestion de cette opération.

### **POINT ZAC**

Lundi 20 février l'expert foncier juridique mandaté par EXIA a rencontré séparément les propriétaires fonciers du périmètre de la zone Ub de la ZAC afin de faire le point avec eux sur leurs attentes.

Cette rencontre fait suite à la réunion plénière du 9 février au cours de laquelle l'expert a présenté aux propriétaires présents les conditions financières d'un aménagement de ZAC avec des exemples de Mardié ou Boigny à proximité de notre commune.

La réunion s'est très bien déroulée en toute courtoisie et les questions et les échanges furent fructueux.

### **Informations diverses :**

#### **RESTAURATION PATRIMOINE**

Pendant l'été 2016, 4 statues de notre église ont été restaurées par Monsieur Le Dréau, de l'Association Peintarel-Patrimoine, assisté de Madame Boyer et plusieurs bénévoles de la commune.

Le résultat est splendide, nous en avons assuré la réception avec l'équipe paroissiale.

Les frais de restauration s'élèvent à 100 € par statue.

« Ces quatre statues en pierre polychrome de l'église Notre-Dame de Rebréchien, sont attribuées à la première moitié du 17<sup>ème</sup> siècle. Elles sont taillées dans une pierre fragile et friable de type tuffeau. Ces statues ont été déplacées et ont subi plusieurs restaurations. Elles pouvaient être intégrées à l'origine dans un retable aujourd'hui disparu ».

« Ces statues d'apparence banale cachent sous leur badigeon blanc et gris des techniques artistiques d'une époque antérieure... Elles sont aussi le reflet d'un contexte historique ».

« La première étape de ces restaurations est l'enlèvement des couches de peinture moderne

(badigeon de chaux et couche de grossière peinture à l'huile épaisse). Ce travail fastidieux a été réalisé avec l'aide précieuse des bénévoles de la paroisse de Rebréchien. Apparaissent alors les couleurs du 17<sup>ème</sup> siècle. On peut également constater que ces statues ont déjà subi des restaurations, il y a des fêlures dans la pierre, des bouts de doigts cassés ... ».

« La seconde étape consiste en la réhabilitation des anciennes couleurs d'origine. Au 17<sup>ème</sup> siècle, les peintres en décors étaient d'abord fabricants de peinture. Leurs recettes utilisaient des pigments naturels à base de terre ou de mixtures végétales mêlées à un liant composé à partir de lait, d'œuf ou encore de cire ... Les couleurs étaient limitées ; les ocres jaune de décors sont parfois rehaussés de feuilles d'or pour leur brillance, afin de démontrer une certaine richesse, la préciosité de l'objet et la notoriété du personnage ... ».

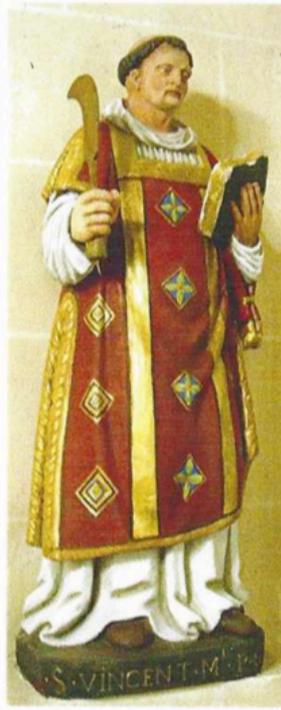
Ces mêmes méthodes ont été utilisées, les mêmes pigments, le liant sera de base acrylique pour une meilleure tenue dans le temps, la pose de feuille d'or sera réalisée là où l'on en a trouvé ... L'ensemble est patiné à sec pour garder l'aspect d'ancienneté et conserver les teintes encore visibles ... ».



**Sainte Anne**  
de Rebréchien  
pierre polychrome 18<sup>e</sup> siècle



**Saint Jean Baptiste**  
de Rebréchien  
pierre polychrome 17<sup>e</sup> siècle



**Saint Vincent**  
de Rebréchien  
pierre polychrome 17<sup>e</sup> siècle



**Saint Jacques le Majeur**  
de Rebréchien  
pierre polychrome 17<sup>e</sup> siècle

Séance levée à: 21h10

En mairie, le 27/02/2017  
Le Maire  
Alain DARDONVILLE